

Les actionnaires des banques sont-ils écologiquement responsables en Afrique ? Une analyse avec effets modérateur et médiateur

Are Bank Shareholders Ecologically Responsible in Africa? An Analysis with Moderating and Mediating Effects

¿Son los accionistas de los bancos ecológicamente responsables en África? Un análisis con efectos moderadores y mediadores

Paul Dominique Zanga Ongbwa

Volume 26, numéro 3, 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1090289ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1090289ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal
Université Paris Dauphine

ISSN

1206-1697 (imprimé)
1918-9222 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Zanga Ongbwa, P. D. (2022). Les actionnaires des banques sont-ils écologiquement responsables en Afrique ? Une analyse avec effets modérateur et médiateur. *Management international / International Management / Gestión Internacional*, 26(3), 10–24. <https://doi.org/10.7202/1090289ar>

Résumé de l'article

Dans un contexte africain où les banques ont une responsabilité environnementale et un contrôle des investisseurs consacrés, cette recherche analyse l'influence des actionnaires sur la responsabilité environnementale de 42 banques multinationales entre 2005 et 2014. Des données issues des rapports annuels et traitées par la méthode de White, l'on conclut globalement que les actionnaires sont écologiquement responsables. Suivant leur nature, les investisseurs étrangers et étatiques influencent négativement la responsabilité environnementale tandis que l'actionnariat institutionnel, familial et managérial l'influence positivement. Enfin, les dirigeantes modèrent le comportement des actionnaires écologiquement responsables, alors que la culture managériale occidentale joue un rôle médiateur.

Les actionnaires des banques sont-ils écologiquement responsables en Afrique ? Une analyse avec effets modérateur et médiateur

Are Bank Shareholders Ecologically Responsible in Africa? An Analysis with Moderating and Mediating Effects

¿Son los accionistas de los bancos ecológicamente responsables en África? Un análisis con efectos moderadores y mediadores

Paul Dominique Zanga Ongbwa

Université Inter-Etats Congo-Cameroun

Ecole Supérieure Internationale de Génie Numérique (Sangmélima)

zangapaul@gmail.com

RÉSUMÉ

Dans un contexte africain où les banques ont une responsabilité environnementale et un contrôle des investisseurs consacrés, cette recherche analyse l'influence des actionnaires sur la responsabilité environnementale de 42 banques multinationales entre 2005 et 2014. Des données issues des rapports annuels et traitées par la méthode de White, l'on conclut globalement que les actionnaires sont écologiquement responsables. Suivant leur nature, les investisseurs étrangers et étatiques influencent négativement la responsabilité environnementale tandis que l'actionnariat institutionnel, familial et managérial l'influence positivement. Enfin, les dirigeantes modèrent le comportement des actionnaires écologiquement responsables, alors que la culture managériale occidentale joue un rôle médiateur.

Mots-Clés : Actionnariat, Responsabilité Environnementale, Banque Multinationale, Féminisme, RSE, Culture Africaine

Abstract

Within an African context where banks have environmental responsibility and dedicated investor control, this research investigates the influence of shareholders on the environmental responsibility of 42 multinational banks between 2005 and 2014. Using data from annual reports and analyzing them using White's method, the main conclusion is that shareholders are ecologically responsible. Depending on their nature, foreign and state investors negatively influence environmental responsibility, meanwhile institutional, family and managerial shareholders positively influence it. Lastly, female managers moderate the behaviour of ecologically responsible shareholders, whereas Western managerial culture acts as a mediator.

Keywords: Shareholding, Corporate Environmental Responsibility, Multinational Bank, Feminism, CSR, African Culture

Resumen

En un contexto africano en el que los bancos tienen responsabilidad medioambiental y control de los inversores, esta investigación analiza la influencia de los accionistas sobre la responsabilidad medioambiental de 42 bancos multinacionales entre 2005 y 2014. A partir de los datos de los informes anuales, procesados según el método de White, la conclusión general es que los accionistas son responsables desde el punto de vista medioambiental. Según su naturaleza, los inversores extranjeros y estatales tienen una influencia negativa en la responsabilidad medioambiental, mientras que el accionariado institucional, familiar y directivo tiene una influencia positiva. Por último, las mujeres dirigentes moderan el comportamiento de los accionistas responsables con el medio ambiente, mientras que la cultura directiva occidental desempeña un papel mediador.

Palabras Clave: accionariado, responsabilidad medioambiental, banco multinacional, feminismo, RSE, cultura africana



Les organisations bancaires ont une responsabilité certaine dans la préservation des écosystèmes mondiaux. Bouzidi *et al.* (2017) remarquent à ce propos que les banques subissent des risques environnementaux à l'instar des risques physiques (perte de valeurs liée aux changements climatiques), le risque de réputation, le risque de responsabilité (pertes au cas où les parties prenantes souffrent des dégâts liés à l'activité bancaire) et les risques de transition (engendrés par un processus d'ajustement vers une économie moins carbonée).

La responsabilité environnementale ou écologique désigne l'obligation des banquiers ou des actionnaires de prendre des mesures qui protègent l'environnement (Davis et Blomstrom, 1975). En effet, la détention des titres de propriété confère un droit au vote, au contrôle, au patrimoine et à l'information susceptible d'influencer les décisions managériales en faveur de la cause environnementale. De ce fait, les actionnaires peuvent agir directement (assemblée générale des actionnaires) ou indirectement (marchés financiers, offres publiques d'achat et/ou conseil d'administration) afin de contraindre ou d'inciter les banques à une plus grande responsabilité environnementale (Ginglinger, 2002). Toutefois, le comportement des actionnaires eu égard à la préservation des écosystèmes est théoriquement ambivalent.

En effet, le paradigme actionnarial de la *corporate governance* estime que les actionnaires sont généralement plus soucieux de la rentabilité des capitaux investis que de la responsabilité environnementale. Dans cet ordre d'idées, la théorie de la discipline de marché¹ stipule que les actionnaires sont laxistes sur les questions écologiques en raison de la diversification de leur portefeuille, de l'effet *too big to fail* et du phénomène de passerager clandestin.

À l'opposé, la théorie de la légitimité estime que les actionnaires sont écologiquement responsables. Allant dans ce sens, Kelbessa (2004) estime que les investisseurs africains bien qu'anthropologiquement enclins à l'écologie (éthique environnementale indigène), sont davantage portés vers la responsabilité environnementale grâce à l'éthique environnementale moderne (galvaudée par la culture managériale occidentale). Dans la même lignée, la théorie des parties prenantes stipule que les actionnaires agissent sous l'impulsion de certaines parties prenantes. Dans le prolongement de cette pensée, les écoféministes

1. Selon Zanga (2015), la discipline de marché représente une situation dans laquelle des agents (tels les actionnaires) imposent une contrainte qui est une fonction croissante du risque encouru par une banque.

estiment que les femmes en qualité de partie prenante, ont des prédispositions naturelles à préserver les écosystèmes comparativement aux hommes. De ce fait, elles sont plus enclines à la responsabilité environnementale.

Face à ce contrôle actionnarial théoriquement ambivalent, la présente recherche se propose dans un premier temps d'analyser l'influence des actionnaires (étatiques, institutionnels, familiaux, salariés et étrangers) sur le niveau de responsabilité environnementale des banques multinationales implantées en Afrique². Dans un second temps, il est question d'étudier le rôle modérateur des femmes dirigeantes et la contribution médiatrice de la culture managériale occidentale sur le comportement des actionnaires.

Cette recherche est d'une importance certaine. En effet, nonobstant le rôle avéré des banques dans la préservation de la nature, très peu de travaux empiriques s'intéressent à la responsabilité environnementale des organisations bancaires (Jo *et al.*, 2015) ou encore le lien entre l'actionnariat et la responsabilité écologique des banques (Calza *et al.*, 2014). De même, les recherches empiriques montrent également une multitude de terminologies (performance environnementale, dépenses environnementales, etc.) aux conclusions contradictoires. Bien plus, les travaux empiriques en la matière ignorent la diversité de l'actionnariat (Berrone *et al.*, 2010), le rôle des femmes (démonstré par les théories écoféministes) et l'importance de la culture managériale. Enfin, les analyses théoriques sus évoquées se heurtent aux réalités du management en Afrique. En effet, loin d'être un champ de recherche neutre, ce continent se singularise par le culturalisme (Bourgoin; 1984), l'hybridité (Bakengela Shamba et Livian; 2014) ou le constructivisme (Croce, 2018). De ce fait, toute posture universaliste pourrait être battue en brèche par ce contexte atypique.

Pour une meilleure illustration, la suite de ce travail présente la vision managériale des banques transfrontalières en Afrique, l'engagement environnemental de celles-ci, le cadre théorique, une revue des travaux empiriques, la méthodologie employée, les principaux résultats et les conclusions.

2. A titre indicatif, une banque multinationale est une institution financière organisée pour offrir à la clientèle un réseau international qui lui permet de disposer de conseils et services pour des opérations internationales et locales dans un grand nombre de pays (Boubakar et Nekhili, 2007). Tout au long de cette recherche, des expressions telles banque transfrontalière, groupe bancaire ou holding bancaire sont utilisées pour désigner la même entité.

La vision des groupes bancaires en Afrique : entre désengagement et expansion

Avant les indépendances africaines, le paysage bancaire était dominé par des banques coloniales qui assuraient le financement du commerce extérieur et des sociétés étrangères. Avec l'avènement des indépendances, le secteur bancaire africain va connaître une forte nationalisation des établissements financiers et le retrait des banques coloniales.

Toutefois, la crise des années 80 et l'intégration sous-régionale croissante, vont conduire à l'arrivée des investisseurs internationaux (étrangers et africains), sous l'impulsion des banques multinationales. Ces investisseurs proviennent principalement d'Europe (France, Royaume-Uni, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Belgique et Portugal), d'Amérique (États-Unis, Canada, etc.), du Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Yémen, Koweït, etc.), d'Afrique (Afrique du Sud, Maroc, Nigéria, Kenya, etc.) et des marchés émergents tels que l'Inde et la Chine. À titre illustratif, Beck *et al.* (2014) observent qu'entre 1995 et 2009, le nombre de filiales bancaires transfrontalières est passé de 120 à 227 et la part des banques étrangères est passée de 29 à 51 %. Dans certains pays (Botswana, Tchad, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger ou Sénégal), ces entités contrôlent 60 à 80 % des actifs bancaires.

Toutefois, depuis la crise des *Subprimes*, on observe un désengagement progressif des banques occidentales. Ainsi, le Groupe français BNP Paribas s'est séparé de ses filiales au Niger, au Togo, en Mauritanie et à Madagascar dès 2008. En 2010, la banque française Crédit Agricole a cédé cinq de ses filiales subsahariennes (Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon et Sénégal) au groupe bancaire marocain *Attijariwafa Bank* et la banque britannique *Barclays* a cédé sa participation à sa filiale *Barclays Africa* depuis 2015.

À côté de ce désengagement progressif des banques occidentales, les banques multinationales d'origine africaine se singularisent par une expansion fulgurante. À ce propos, Beck *et al.* (2014) notent qu'entre 2000 et 2013, le groupe marocain *Attijariwafa Bank* a étendu ses activités d'un à 12 pays. La banque marocaine *BMCE* est passée dans la même période de 2 à 18 pays. La banque nigérienne *United Bank for Africa* a renforcé sa présence dans 19 pays et le groupe bancaire togolais *Ecobank* est passé de 11 à 32 pays africains. Enfin, les multinationales

africaines *Standard Bank*, *United Bank for Africa* et *First National Bank* se sont implantées en Europe, en Amérique et en Asie.

Outre l'expansion géographique des banques africaines, elles ont un poids économique considérable dans les pays où elles opèrent. À ce titre, on remarque que la banque sud-africaine *Standard Bank* possède plus de 10 % des actifs bancaires dans neuf pays où elle opère. Dans la même lignée, la banque togolaise *Ecobank* détient plus de 10 % des actifs dans 13 pays d'accueil en Afrique. Dans neuf cas, *Ecobank*, *Standard Bank*, *Barclays Africa*, *BCME* et *First National Bank* concentrent plus de 30 % des actifs du système bancaire du pays d'accueil (Beck *et al.*, 2014).

Au regard de leur fonctionnement, ces organisations bancaires font preuve d'une responsabilité environnementale manifeste.

Aperçu de l'engagement environnemental des banques en Afrique

La question environnementale se pose actuellement avec acuité en Afrique. En effet, c'est l'un des continents les plus vulnérables à la pollution et aux changements climatiques. Dans cette perspective, Megevand (2013) note que l'Afrique a perdu 4067000 hectares de forêts chaque année entre 1990 et 2000. Au cours de la période allant de 2000 à 2005, ce taux a quasiment doublé et avoisine 300000 kilomètres carrés par an. Dans cette continuité, Sperling *et al.* (2012) rappellent que l'empreinte carbone de l'Afrique a augmenté de 240 % entre 1961 et 2008. La déforestation ainsi que les mauvaises pratiques agricoles représentent 65 % des émissions.

Dans le cadre de la responsabilité environnementale en Afrique, les banques multinationales sont au cœur de cette pratique. En effet, l'IFC (2014) remarque que parmi les 79 banques qui ont souscrit aux *Equator Principles* (dont l'objectif est d'établir des normes environnementales liées au financement des projets), figurent 9 institutions financières africaines. On observe également l'essor des initiatives vertes propres à l'Afrique telles que le *Code for Responsible Investing in South Africa*, *Africa Carbon Asset Development Facility*, *Morocco Sustainable Energy Financing Facility*, etc.

Au niveau individuel, on remarque que la banque nigériane *Access Bank Plc* a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en faveur de la durabilité et de pratiques commerciales responsables (initiative ratifiée par 7000 entreprises issues de 135 pays) ainsi que les *Equator Principles* en Juin 2009. La *Kenya Commercial Bank* a développé une initiative verte intitulée KCB SEMS (Social and Environmental Management System). La banque béninoise *Ecobank* a adopté les *Equator Principles* en 2012, est membre de l'IF-PNUE³ et a adhéré au *Global Reporting Initiative* qui vise à améliorer le reporting environnemental des banques. Cette dernière banque a également mis sur pied une procédure d'évaluation des risques environnementaux et sociaux dénommée *Ecobank Environmental and Social Risk Policy and Procedure Manual* (IFC, 2014). La banque sud-africaine *Standard Bank Group* a adhéré à divers programmes de développement durable tels que *Equator Principles*, *IFC Performance Standards*, *United Nation Global Compact*, *Global Reporting Initiative*, etc. La *Standard Bank Group* est représentée dans le classement *Global 100 Most Sustainable Corporations in the World* de 2013. Enfin, l'Agence Française de Développement (2010) a par exemple ouvert une ligne de financement vert à la *Standard Bank Mauritius*, la *Banque des Mascareignes*, la *Mauritius Commercial Bank* et la *State Bank of Mauritius*.

Si la responsabilité environnementale des banques est manifeste en Afrique, le rôle des actionnaires reste à démontrer.

Cadre théorique de la recherche

À la lecture des théories managériales, le comportement des actionnaires oscille entre la volonté de rentabiliser les capitaux investis (courant actionnarial), le laxisme (théorie de la discipline de marché) et le désir de congruence aux valeurs écologiques (paradigme civique).

Ainsi, le paradigme actionnarial de la gouvernance (théorie positive d'agence, théorie des coûts de transaction, etc.) décrit l'investisseur comme un être mu par les seuls intérêts financiers. En effet, les actionnaires ne recherchent que la rentabilité des capitaux investis dans les entreprises constituant leur portefeuille. Dès lors, les questions écologiques sont secondaires voire marginales.

3. L'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (IF-PNUE) est un programme mondial en faveur du développement durable et la gestion environnementale qui a donné lieu à un partenariat avec plus de 200 institutions financières.

Ce courant de pensée place donc les enjeux financiers au cœur des décisions d'investissement des actionnaires.

Dans une autre perspective, la théorie de la discipline de marché décrit l'actionnaire comme un acteur laxiste dans le contrôle des organisations bancaires. Suivant ce courant, les investisseurs sont capables de surveiller ou de stimuler l'engagement écologique des institutions financières. En effet, les titres de propriété qu'ils détiennent confèrent un droit à l'information environnementale ainsi que des moyens de contrôle direct (assemblée générale des actionnaires) et/ou indirect (marchés financiers, le conseil d'administration, OPA, etc.). Toutefois, cette théorie remarque que cette capacité de surveillance est inféodée par une moindre incitation à contrôler. À ce propos, Zanga (2015) démontre que les actionnaires sont plus préoccupés par la rentabilité financière. Bien plus, ils ont une responsabilité limitée à leurs apports et ils possèdent généralement un portefeuille d'actions diversifiées (ceci implique une moindre implication). En outre, dans le cadre du contrôle des banques multinationales, ils se comportent parfois en passagers clandestins (en raison du grand nombre d'actionnaires) et sont souvent sous le prisme de l'effet « too big to fail »⁴.

Dans une posture favorable à la responsabilité environnementale, les « théories civiques » (théorie des parties prenantes et théorie de la légitimité) estiment que l'actionnaire est un être écologiquement responsable du fait de la pression des parties prenantes et du désir de légitimité.

En effet, sous l'impulsion des stakeholders porteurs de valeurs vertes, les actionnaires peuvent contraindre ou inciter les managers à une plus grande responsabilité environnementale. Dès lors, la mise en place d'une « banque verte » est la résultante des parties prenantes (plus soucieuses de la préservation de la nature) qui stimulent ou transfèrent leurs connaissances environnementales aux banquiers.

Allant dans ce sens, le paradigme éco féministe estime que les femmes (en qualité de parties prenantes) sont prédisposées à préserver la nature. À ce propos, les éco féministes biologiques estiment que les femmes par leur instinct

4. Selon Zanga (2015), l'effet « too big to fail » est d'une forme de garantie implicite que l'Etat ou le régulateur ne laissera pas une grande banque faire faillite du fait des externalités négatives potentielles. En considérant ces garanties implicites, les actionnaires se trouvent de moins en moins incités à surveiller les banques.

maternel sont plus proches de l'environnement que les hommes. Dans une perspective marxiste, les éco féministes sociales estiment que le système capitaliste essentiellement patriarcal a tendance à dominer les femmes et détruire l'environnement. Pour preuve, la destruction de l'environnement et le genre féminin sont des éléments négligeables dans ce système. En effet, le calcul des indicateurs de croissance économique ne tient pas compte de ces deux éléments. Dans une optique post coloniale, les éco féministes du Sud dénoncent le modèle de développement imposé aux pays sous-développés à travers les programmes d'ajustement structurel. Ce modèle a progressivement remplacé les économies locales de subsistance (soutenues par les femmes), par des marchés d'exportation qui induisent l'industrialisation de l'agriculture. Cette nouvelle forme d'économie est plus destructrice de la nature et emploie davantage des hommes. Enfin, les nouvelles théories éco féministes remettent en cause la relation établie entre le genre et la nature fondée sur l'identité de *femme* et prônent plutôt une action politique et citoyenne.

Dans une posture légitimiste, les investisseurs peuvent adopter une approche institutionnelle dans le cadre de la responsabilité environnementale des banques. Cette dernière peut consister à inciter les managers à maintenir certaines apparences extérieures (écoblanchiment) ou à adopter véritablement un « management vert ». Dans cette optique, la culture managériale constitue un véritable catalyseur de responsabilité environnementale au sein des entreprises bancaires (Höllerer, 2013).

Allant dans le sens de la théorie de l'éthique environnementale⁵, Kelbessa (2004) estime qu'on assiste à une réhabilitation de l'éthique environnementale traditionnelle dans les organisations africaines. Ce regain d'intérêt pour l'écologie naît de la fusion entre l'éthique environnementale indigène (ancrée dans les us et coutumes) et l'éthique environnementale moderne (véhiculée par les valeurs occidentales). Ainsi, les actionnaires africains bien qu'anthropologiquement écologiques, sont davantage portés vers la responsabilité environnementale grâce à une culture managériale occidentale qui galvaude l'écologie.

Toutefois, les recherches sur le management africain mettent en avant un ensemble de singularités. À ce propos, Croce (2018) évoque le caractère

5. Selon Kelbessa (2004), la théorie de l'éthique environnementale traite des soins appropriés, des valeurs et des devoirs dans la sphère de l'environnement naturel ainsi que de leur application.

constructiviste de contexte qui se justifie par la nature évolutive et changeante des sociétés et des identités africaines. Bakengela Shamba et Livian (2014) mettent en avant le caractère hybride du management africain qui se traduit par les mélanges ou articulations entre management « importé » et pratiques locales. Bourgoin (1984) dans son approche culturaliste reconnaît l'importance des spécificités culturelles dans les pratiques de management et la difficulté de transposer le management africain en dehors de son contexte d'origine.

Revue des travaux empiriques

À la lecture des travaux empiriques en la matière, on observe que le contrôle actionnarial est divers. De même, le rôle modérateur des femmes et médiateur de la culture managériale occidentale restent à démontrer.

Un contrôle actionnarial divers et empiriquement controversé

Comparativement aux recherches sur le lien entre l'actionnariat et la performance (économique et financière), la responsabilité environnementale des actionnaires se singularise par un nombre assez limité de travaux empiriques.

Dans une recherche pionnière, Zahra *et al.* (1993), à partir d'un échantillon de 156 entreprises américaines, démontrent que la propriété institutionnelle influence positivement, mais non significativement la performance environnementale. Dans la même étude, ils concluent que la propriété managériale est positivement corrélée à la performance environnementale. Toujours en contexte américain, Craig et Dibrell (2006) remarquent que la propriété familiale affecte positivement la politique environnementale de 391 petites et moyennes entreprises. À l'opposé, les entreprises non familiales sont moins enclines à la protection de la nature. Dans une posture globalisante, Clark et Crawford (2012) démontrent à travers un échantillon de 109 firmes américaines cotées entre 2007 et 2008 que les entreprises réagissent favorablement à la pression des actionnaires relativement à la mise en place des politiques environnementales.

Toujours en contexte américain, Berrone *et al.* (2010) montrent à partir de 194 entreprises aux États-Unis que les firmes familiales développent de meilleures politiques environnementales pour des raisons « socio-émotionnelles ». Dans une optique de dépendance envers les ressources, Darnall et Edwards (2006) ont analysé l'influence de la structure de propriété sur la gestion des charges environnementales de 42 entreprises américaines. De cette recherche,

il en ressort que les entreprises étatiques adoptent des charges écologiques élevées. Un résultat contraire est obtenu dans le cadre des firmes cotées.

En contexte européen, Calza *et al.* (2014) ont étudié l'impact de la propriété sur la proactivité environnementale de 778 entreprises européennes (Allemagne, France, Italie, Espagne, Suisse, Australie et Portugal) en 2012. Au final, cette recherche démontre que la propriété étatique est positivement et significativement corrélée à la proactivité des stratégies environnementales. De même, la propriété institutionnelle est négativement associée à la préservation des écosystèmes. Dans une recherche menée en République Tchèque, Earnhart et Lizal (2006) ont analysé le lien entre la structure de l'actionnariat et la responsabilité environnementale de 463 firmes entre 1993 et 1998 (1167 observations). Au terme d'une régression en données de panel, ils démontrent que les propriétés institutionnelles (banques et fonds d'investissement), étrangères et familiales (privées) affectent négativement le niveau de protection de la nature (niveau absolu d'émission). De même, la propriété étatique est positivement et significativement corrélée à la responsabilité environnementale.

Dans le contexte chinois, Li et Lu (2015) ont étudié l'effet de l'actionnariat sur les dépenses environnementales des 8 entreprises publiques les plus polluantes entre 2004 et 2010. Ainsi, ils montrent que les investisseurs institutionnels ont une préférence pour les entreprises publiques ayant des dépenses environnementales. Par ailleurs, ils concluent que la propriété institutionnelle affecte positivement et significativement les charges environnementales des entreprises publiques. A contrario, cette relation est non significative pour les firmes privées. Dans le même contexte, Wang et Jin (2007) ont étudié l'influence de la structure de l'actionnariat sur la performance environnementale de 842 entreprises observées en 1999. Ils concluent que les propriétés étatiques et familiales affectent de façon négative et non significative la performance environnementale. Bien plus, la propriété des collectivités locales et des investisseurs étrangers affecte significativement et négativement le niveau de protection de la nature.

Dans la même veine, Jiang *et al.* (2013), à travers 2486 entreprises observées entre 2006 et 2007, concluent que la part d'actions détenues par les investisseurs étrangers influence favorablement la performance environnementale. Sur ce dernier plan, les travaux de Vernon (1998) montrent que les investisseurs internationaux ou étrangers ont tendance à effectuer des activités polluantes dans les pays où les réglementations en matière environnementale sont laxistes. De la

sorte, elles bénéficient des différences de régulation entre les pays où elles opèrent. Dans une vision antagoniste, Rappaport et Flaherty (1992) montrent que les multinationales ont tendance à autoréguler leur conduite en exportant les meilleures normes environnementales vers les pays où la réglementation est douce.

En contexte africain, Wahba (2010) démontre à travers un échantillon de 156 firmes égyptiennes en 2006, que la proportion de capital détenu par les institutionnels affecte positivement et significativement le niveau de responsabilité environnementale si les ressources financières sont disponibles et les opportunités d'investissement limitées. Pour cet auteur, les institutionnels égyptiens se servent de la responsabilité environnementale comme un outil de limitation du pouvoir discrétionnaire des managers.

De ce qui précède, on observe que l'opérationnalisation de la responsabilité environnementale est plurielle. Ainsi, on note une multitude de terminologie à l'instar de la performance environnementale (Wang et Jin, 2007), la proactivité environnementale (Calza *et al.*, 2014) et les dépenses environnementales (Li et Lu, 2015), qui ne reflètent pas toujours la responsabilité environnementale des banques. De même, certaines recherches adoptent une posture globalisante (Clark et Crawford, 2012) ou monolithique (Berrone *et al.*, 2010; Wahba, 2010) de l'actionnariat, occultant au passage la diversité des actionnaires et la pluralité de comportements qui en découlent. Ensuite, les organisations bancaires sont largement ignorées dans la littérature sus évoquée, nonobstant le rôle consacré des établissements financiers dans la préservation de l'environnement (Bouzidi *et al.*, 2017; IFC, 2014; Megevand, 2013; Jo *et al.*, 2015). Enfin, le continent africain est très peu illustré dans cette littérature (exception faite des travaux de Wahba, 2010 en Egypte).

Partant de ces observations et conformément aux préceptes du paradigme civique qui justifient la responsabilité environnementale, on postule que :

H₁ : Les actionnaires (institutionnels, étatiques, familiaux, managériaux et étrangers) sont favorables à la responsabilité environnementale.

Un rôle modérateur des femmes à démontrer

La théorie des parties prenantes et le paradigme écoféministe mettent en avant l'idée d'un avantage féminin dans la préservation de l'environnement par les entreprises. Afin de vérifier cette assertion, Josée *et al.* (2013) ont analysé l'influence du genre dans la mise en place d'une politique de développement durable dans 433 Petites et Moyennes Entreprises (PME) au Canada. Au terme de cette étude,

ils montrent que les femmes mieux que les hommes favorisent davantage les dimensions liées au développement durable dans leur management. Dans une posture similaire, Li *et al.* (2016) démontrent, à partir d'un échantillon de 865 entreprises américaines observées en 2010, que la diversité de genre au sein du conseil d'administration affecte positivement et significativement la performance environnementale. Un résultat similaire est établi par Kassinis *et al.* (2016) dans le même contexte avec 296 firmes observées entre 2008 et 2012.

Toutefois, on note une absence de littérature relativement au rôle modérateur des femmes dirigeantes sur la responsabilité écologique des actionnaires. Partant de cette observation et les présumées vertus écoféministes, on formule l'hypothèse suivante :

H₂ : Les femmes dirigeantes modèrent favorablement le comportement des actionnaires écologiquement responsables.

Le rôle médiateur de la culture managériale occidentale

Suivant les postulats de la théorie de la légitimité, les organisations bancaires adhèrent à la responsabilité environnementale par souci de congruence aux normes sociétales. L'écologie étant à la mode, les banques ont tendance à s'y conformer afin d'éviter une mauvaise réputation. Toutefois, Höllerer (2013) démontre que les valeurs durables sont ancrées dans les cultures et notamment la culture occidentale. Selon Dickson et Den Hartog (2005), ces valeurs locales affecteraient les pratiques sociétales des entreprises. Cette hypothèse est empiriquement démontrée par Pinkston et Carroll (1996) qui concluent que la culture impacte significativement les pratiques de responsabilité sociétale des entreprises françaises, allemandes, japonaises, suédoises, suisses, anglaises et américaines. À partir d'un échantillon de plus de 1000 entreprises relevant de divers secteurs d'activités, Ringov et Zollo (2007) concluent que la culture d'entreprise affecte significativement le niveau de responsabilité environnementale des entreprises. Samarasinghe (2012) constate, à travers un échantillon de 250 consommateurs sri-lankais, que les valeurs culturelles affectent significativement la responsabilité environnementale des acheteurs.

Cependant, la littérature ne s'intéresse pas au rôle médiateur de la culture managériale occidentale sur la responsabilité environnementale des actionnaires. Partant de cette observation, on formule l'hypothèse suivante :

H₃ : La culture occidentale joue un rôle médiateur sur les actionnaires écologiquement responsables.

Présentation de la méthodologie

Cette recherche s'appuie sur un échantillon de 42 banques multinationales disposant d'implantations sur le continent africain (bureaux de représentation, filiales, succursales et/ou banques affiliées). Afin de constituer cet échantillon, la méthode d'échantillonnage par choix raisonné a été privilégiée. En effet, partant d'une centaine de banques transfrontalières recensées par Beck *et al.* (2014, P.66), un échantillon de 42 groupes bancaires a été retenu sur la base de la disponibilité des informations. Le choix de cette catégorie de banques se justifie par leur importance dans la finance africaine. En effet, ces entreprises contrôlent plus de 70% du marché bancaire et représentent près de 80% des actifs financiers en Afrique (NEPAD-OCDE, 2009). À travers des investissements transnationaux et trans-sectoriels, (banque, assurance, microfinance, crédit-bail et métier de bourses), ces entités dominent le marché de la finance en Afrique.

Afin de mieux capter les spécificités managériales locales et suivant la disponibilité des données, cet échantillon comprend 3 banques originaires d'Afrique de l'Ouest, 2 banques de l'Afrique Centrale, 7 banques maghrébines, 8 banques nigérianes, 4 banques d'Afrique de l'Est, 3 banques de l'Afrique Australe, 7 banques sud-africaines et 8 banques occidentales. Le choix de considérer les banques occidentales se justifie par leur poids considérable dans le paysage bancaire africain (Beck *et al.*, 2014). De même, la région d'origine de la banque se fonde sur la classification de Beck *et al.* (2014)⁶.

Les données relatives aux banques multinationales proviennent des rapports annuels téléchargés sur les sites web des entreprises. La période de l'étude

6. Le choix de considérer l'Afrique du Sud et le Nigéria comme des régions à part entière est motivé par la spécificité de ces systèmes bancaires, le nombre de banques multinationales originaires de ces pays et l'importance dans les économies africaines. À ce propos, Nyantaky et Sy (2015) considèrent les systèmes bancaires de ces pays comme atypiques en termes de pratiques et réglementations bancaires. Pour Beck *et al.* (2014), l'Afrique du Sud et le Nigéria sont de véritables pourvoyeurs de banques avec respectivement 6 et 9 groupes bancaires originaires de ces pays. De même, *Ecobank* (contrôlée par les investisseurs sud-africains et par ailleurs la banque la plus implantée en Afrique) détient plus de 10% des actifs des systèmes bancaires dans 13 pays d'accueil en Afrique et s'est imposée au Liberia, en République Centrafricaine et en Guinée où elle détient environ 40% des actifs totaux du secteur. Dans la même veine, la banque sud-africaine *Standard Bank* possède plus de 10% des actifs des systèmes bancaires dans neuf pays, contre six pays pour le groupe sud-africain *Barclays Africa* et quatre pays pour la banque sud-africaine *First National Bank*. Dans neuf cas, *Ecobank*, *Standard Bank*, *Barclays Africa* et *First National Bank* concentrent plus de 30% des actifs du système bancaire du pays d'accueil (Beck *et al.*, 2014).

va de 2005 à 2014. L'année 2005 correspond au lancement des principales initiatives en matière de responsabilité environnementale (PNUE, GRI, *Equator Principles*, l'initiative du Réseau Banktrack, etc.).

Le traitement des données collectées s'est fait en deux temps à savoir : une « régression multiple modérée » (Aiken et West, 1991) et une estimation par la méthode des « différences des coefficients » (MacKinnon *et al.*, 2002) en raison de la prise en compte des effets modérateur (genre) et médiateur (culture occidentale) dans le modèle.

S'agissant de la régression multiple modérée, elle s'est faite par une régression en données de panel non cylindrée. Pour cela, les tests de Fisher, de Hausman et de Breusch-Pagan ont permis de déceler respectivement d'éventuels effets communs, fixes et ou aléatoires. En cas de problème d'hétéroscédasticité des résidus ou d'autocorrélation des erreurs dans le modèle, une estimation par la méthode des moindres carrés généralisés ou celle de *White* est effectuée. Suivant les travaux d'Aiken et West (1991), le modèle employé s'écrit comme suit.

$$resenv_{it} = a_0 + b_1 X_{it} + b_2 \text{genre}_{it} + b_3 X_{it} * \text{genre}_{it} + \varepsilon_{it}$$

$resenv_{it}$ = responsabilité environnementale de la banque i à la période t

X_{it} = actionnaire banque i (*institut, état, famille, salarié et étranger*) à la période t ;

genre_{it} = variable modératrice ou genre de la banque i à la période t

$X_{it} * \text{genre}_{it}$ = variable centrale (produit des variables X et *genre*)

a et b = les coefficients de corrélation; ε = le résidu.

Afin de tester le rôle médiateur de la culture occidentale (*culture*), la méthode des « différences des coefficients » de MacKinnon *et al.* (2002) a été privilégiée. Cette dernière consiste à comparer les coefficients de régression avant (R^2) et après l'introduction de la variable médiatrice (R^2 «). Ainsi, une augmentation de la valeur du coefficient de régression traduirait un effet médiateur.

Cette recherche comporte donc une variable dépendante, cinq variables indépendantes, une variable modératrice ainsi qu'une variable médiatrice.

La variable dépendante de cette étude est la **responsabilité environnementale (resenv)**. Elle est appréciée par la moyenne des *mesures vertes* mises en place par un groupe bancaire au cours d'une année. Ainsi, une liste de 20 items contenus dans le tableau 1, sert de référentiel. Cette grille d'analyse est fiable d'un point de

TABLEAU 1

Items relatifs à la responsabilité environnementale

1. L'usage des téléconférences
2. Le recyclage des déchets
3. La réduction de la consommation d'eau
4. La réduction de la consommation d'énergie
5. La réduction de la consommation du papier
6. La mise en place de la banque en ligne
7. La mise en place de la banque mobile
8. La mise en place des guichets à billets
9. La réalisation des investissements socialement responsables
10. La mise en place d'un plan d'épargne verte
11. La lutte contre la pollution
12. La recherche et/ou le développement en matière environnementale
13. L'évaluation de l'empreinte carbone de la banque
14. La formation des employés à la protection de la nature
15. La désignation d'un responsable en charge des questions environnementales
16. La définition des standards environnementaux adoptés
17. L'évaluation de l'impact environnemental des projets financés
18. La catégorisation des projets financés
19. Les visites sur le terrain avant de financer certains projets
20. La consultation des rapports des tiers sur proposition

Source : auteur, inspiré de Canadian Bankers Association (2014) et Sali Sheikh (2014)

vue de l'alpha de Crombach à hauteur de 0,874. Les éléments de ce tableau sont inspirés de Canadian Bankers Association (2014) et des travaux de Sali Sheikh (2014) au Kenya. Une opérationnalisation similaire est proposée par Li *et al.* (2016).

Dans le cadre de cette recherche, les variables indépendantes ***institut, état, famille, salarié et étranger*** désignent respectivement la proportion de capital détenu par les actionnaires institutionnels, étatiques, familiaux, salariés et étrangers.

Au titre de variable modératrice, on considère le **genre ou les femmes dirigeantes (genre)**. Cette variable est opérationnalisée par la proportion de femmes au sein de l'équipe dirigeante d'une banque multinationale. La littérature éco féministe postule à cet effet que les femmes ont des prédispositions naturelles à préserver l'environnement.

Enfin, la variable médiatrice considérée est la **culture managériale occidentale (culture)**. Elle est mesurée par une variable binaire prenant la valeur 1 si la banque multinationale considérée est d'origine occidentale (suivant la classification de Beck *et al.*, 2014) et la modalité 0 au cas contraire. La théorie de l'éthique environnementale souligne que la culture managériale occidentale aurait tendance à stimuler la responsabilité environnementale des organisations africaines anthropologiquement écologiques.

Le tableau 2 fait une synthèse des variables.

Analyse et présentation des résultats

A la suite de la méthodologie, le traitement des données au travers de l'analyse descriptive consacre une sous-appropriation des « valeurs vertes » et un

actionnariat diversifié. De l'analyse multi variée, on retient une responsabilité écologique fonction de la nature de l'actionnaire.

D'une sous-appropriation des « valeurs vertes » à un actionnariat diversifié

Le tableau 3 fait une synthèse des statistiques descriptives et de la colinéarité entre les variables indépendante, médiatrice et modératrice.

À la lecture du tableau 3, on constate une faible moyenne de responsabilité environnementale des banques multinationales en Afrique (*resenv* = 35.1 %). Cette tendance est généralisable en raison de la concentration de l'écart type de cette variable (0,264). Ceci traduit un moindre engagement écologique des organisations bancaires en Afrique. Cet état de fait peut se justifier par une sous appropriation des valeurs managériales vertes ou l'absence d'une culture écologique au sein des groupes bancaires implantés sur le continent africain. L'essor de l'écologie au sein des banques en Afrique (constaté plus haut) ne serait donc que de l'éco blanchiment ou greenwashing. Dans une posture similaire, Sali Sheikh (2014) récuse un cadre réglementaire moins propice à la protection de l'environnement et un désintéressement des banques aux questions écologiques.

TABEAU 2
Synthèse des variables de l'étude

Variables	Désignation	Mesures	Signe prévu	Source
resenv	Responsabilité environnementale	Moyenne de mesures vertes mise en place par la banque		Auteur, inspiré de Li <i>et al.</i> (2016)
institut	Actionnariat institutionnel	Part de capital détenue par les institutionnels	+	Wahba (2010)
Etat	Propriété étatique	Proportion de capital détenue par les États	+	Darnall et Edwards (2006)
famille	Actionnariat familial	Proportion de capital détenu les familles	+	Craig et Dibrell (2006)
salarié	Propriété managériale	Proportion des capitaux détenus par les managers	+	Zahra <i>et al.</i> (1993)
étranger	Actionnariat étranger	Part d'actions détenue par les investisseurs étrangers	+	Wang et Jin (2007)
Genre	Diversité de genre	Proportion de femmes au sein de l'équipe dirigeante		Li <i>et al.</i> (2016)
culture	Culture managériale occidentale	1 si la banque est occidentale et 0 si non		Auteur

Source : auteur

TABLEAU 3
Synthèse des statistiques descriptives et de la colinéarité entre variables

	Moyenne	Ecart-type	Maximum	Minimum	<i>institut</i>	<i>état</i>	<i>famille</i>	<i>salarie</i>	<i>etranger</i>	<i>X*genre</i>	<i>genre</i>	<i>culture</i>
<i>Resenv</i>	0,351	0,264	0,95	0								
<i>institut</i>	0,361	0,372	1	0	1 000							
<i>Etat</i>	0,114	0,251	1	0	-0,256	1 000						
<i>famille</i>	0,218	0,237	0,83	0	-0,135	-0,127	1 000					
<i>salarie</i>	0,014	2,77	0,15	0	0,196	-0,224	0,263	1 000				
<i>etranger</i>	0,180	0,284	1	0	0,382	0,05	0,117	0,014	1 000			
<i>X*genre</i>	7.3 ^e -1	5.14 ^e -1	0,001	0	0,036	0,001	0,185	0,095	0,160	1 000		
<i>Genre</i>	0,139	0,123	0,5	0	0,017	-0,284	0,057	-0,109	-0,092	0,05	1 000	
<i>culture</i>	0,19	0,393	1	0	0,034	0,15	0,007	0,135	-0,145	0,015	-0,11	1 000

Source : auteur

Concernant les formes de propriété, on constate une prédominance de l'actionnariat institutionnel (moyenne *institut* = 36,1%) comparativement aux autres formes de propriété. La concentration de l'écart type de cette variable augure une généralisation du phénomène. Au sens de Ginglinger (2002), cette situation traduit l'internationalisation des activités des institutionnels à partir des années 2000. En effet, dans le cadre de la diversification de leur portefeuille et face au resserrement des marchés occidentaux, cette catégorie d'actionnaires a opté pour l'internationalisation des activités.

L'expansion de l'actionnariat institutionnel se justifie également par les crises des années 90 qui ont induit un désengagement des États africains et le développement de l'actionnariat privé ou familial. Ainsi, face aux difficultés financières, beaucoup d'États ont cédé une partie de leurs actions aux investisseurs privés. C'est la raison pour laquelle les statistiques descriptives démontrent que les propriétés familiales (moyenne *famille* = 21,8%) et étrangères (moyenne *etranger* = 18%) sont respectivement la deuxième et la troisième forme d'actionnariat la plus répandue de l'échantillon. De même, la faible propriété étatique (*état*)

manifeste le désengagement des États. On observe aussi une faible moyenne de la propriété salariale (*salarie*). Ceci traduit un moindre alignement des intérêts des salariés à ceux des actionnaires et une réglementation moins favorable à cette forme d'actionnariat.

Le tableau 3 montre également une faible moyenne des femmes dirigeantes au sein des banques multinationales en Afrique (*genre* = 13,9%). Ceci traduit la sous-représentation des femmes au sein des instances dirigeantes des banques. On peut imputer cela aux valeurs culturelles africaines qui tendent à discriminer les femmes. On remarque également une faible présence des banques occidentales au sein de notre échantillon (avec une moyenne de 19%) et la concentration de l'écart type de cette variable conforte cette conclusion. Selon Beck *et al.* (2014), cette situation traduit le désengagement des banques occidentales sur le continent africain depuis la crise des *Subprimes*.

Les statistiques démontrent enfin une absence de colinéarité entre les variables indépendantes, médiatrice et modératrice, car aucune modalité n'excède la valeur 0.7.

Vers une responsabilité écologique fonction de la nature de l'actionnaire

Le tableau 4 présente les résultats économétriques obtenus grâce au logiciel Stata 12.

À la lecture de ce tableau, on constate que le modèle employé est à effets communs. Ceci permet d'établir une similarité des comportements des investisseurs face aux questions écologiques dans l'échantillon. De même, on note l'existence des problèmes d'hétéroscédasticité des résidus et d'autocorrélation des erreurs dans le modèle, car le Chi 2 de Breush-Pagan et Chi 2 de Breusch-Godfrey sont tous significatifs. Pour y remédier, une estimation par la méthode White a été effectuée en raison de la présence d'effets communs dans le modèle économétrique.

Bien plus, on note que le R^2 est significatif à un seuil de 1%. Dès lors, on conclut que les actionnaires affectent considérablement le niveau de responsabilité environnementale des banques multinationales en Afrique. Ce résultat corrobore les postulats des théories civiques et les recherches de Clark et Crawford (2012) qui démontrent à travers un échantillon de 109 firmes américaines cotées (S&P 500) entre 2007 et 2008 que les entreprises réagissent favorablement à la pression des actionnaires relativement à la mise en place des politiques environnementales. Toutefois, l'analyse des résultats des variables secondaires révèle un degré de responsabilité environnementale fonction de la nature de l'investisseur.

Ainsi, on note que la propriété institutionnelle affecte de façon positive et significative à un seuil de 1%, le niveau de responsabilité environnementale des banques multinationales en Afrique. Ce résultat corrobore la première hypothèse et les postulats des théories civiques. Un rapprochement peut être fait avec les travaux de Zahra *et al.* (1993) aux États-Unis ainsi que Wahba (2010) en Egypte. Sur le plan pratique, on conclut que face à la montée en puissance du mouvement écologique, les institutionnels adhèrent à la responsabilité environnementale en contraignant ou en incitant les managers à une meilleure protection de la nature. De même, ces acteurs se servent le plus souvent de la responsabilité environnementale pour limiter le pouvoir discrétionnaire des managers (Wahba, 2010). Dans une optique cognitiviste, on peut dire que la diversification du portefeuille de ces actionnaires induit l'acquisition d'une connaissance environnementale qui est alors transférée à l'ensemble des investissements.

TABLEAU 4
Synthèse des analyses économétriques

Nombre d'observations	214
Test de Fisher	(7, 181) (0,28)
Chi 2 de Breush-Pagan (hétéroscédasticité)	(11,00)***
Chi 2 de Breusch-Godfrey (autocorrélation)	(160,29)***
Type de régression appliquée	Régression par la méthode de White
R^2	0.2923 (36,11)***
R^2 « (R^2 avec variable médiatrice)	0.5872 (58,54)***
Constante	0,198 (5,05)***
<i>Institut</i> (actionnaire institutionnel)	0,217 (3,55)***
<i>état</i> (actionnaire étatique)	-0,112 (-3,01)***
<i>famille</i> (actionnaire familial)	0,168 (2,06)**
<i>salarié</i> (actionnaire salarié)	3 256 (5,04)***
<i>étranger</i> (actionnaire étranger)	-0,035 (-0,46)
X^* <i>genre</i> (variable centrale)	8905,61 (4,79)***
<i>genre</i> (variable modératrice)	-0,082 (-0,41)

*, **, *** différence significative respectivement au seuil de 10%, 5% et 1%

Source : auteur

À l'opposé, on observe que la propriété étatique affecte négativement et significativement à un seuil de 1 % l'engagement écologique des groupes bancaires en Afrique. Ce résultat est contraire au cadre théorique de cette recherche. Des conclusions similaires sont établies par Wang et Jin (2007) en Chine. D'un point de vue pratique, on peut justifier ce résultat par la faible part de l'actionnariat étatique (en raison du désengagement des États africains dans le secteur financier) qui implique un moindre contrôle environnemental. Conformément au postulat de la théorie de la discipline de marché, l'hypothèse d'un laxisme actionnarial n'est pas à exclure. En effet, les investisseurs sont plus préoccupés par les enjeux financiers qu'écologiques. Ils possèdent le plus souvent un portefeuille diversifié (ainsi l'engagement écologique est moindre d'une banque à une autre). Enfin, ils se comportent parfois en passagers clandestins (dans le cadre des grandes banques comme les groupes bancaires) et sont souvent sous le prisme de l'effet « too big to fail ».

Les analyses économétriques démontrent également que la propriété familiale impacte positivement et significativement à un seuil de 5 % la responsabilité écologique des banques multinationales en Afrique. Cette conclusion valide la première hypothèse de cette recherche et conforte les enseignements des théories civiques. Un constat analogue est établi par Craig et Dibrell (2006) ainsi que Berrone *et al.* (2010) aux États-Unis. D'un point de vue pratique, Calza *et al.* (2014) remarquent que les investisseurs familiaux sont généralement proches des communautés auxquelles ils appartiennent et de ce fait protègent mieux leur biosphère. Leur image étant généralement associée aux firmes qu'ils contrôlent, ils s'engagent le plus souvent dans des activités écologiques afin d'éviter une mauvaise réputation potentiellement désastreuse pour la performance.

Dans la même perspective, on constate que la propriété managériale est positivement et significativement corrélée (à un seuil de 1 %) au niveau de responsabilité environnementale des groupes bancaires en Afrique. Cette conclusion corrobore les préceptes des théories civiques ainsi que la première hypothèse. Dans la littérature, un rapprochement peut être fait avec les travaux de Zahra *et al.* (1993) aux États-Unis ainsi que Jiang *et al.* (2013) en Chine. Ainsi, on peut dire que les actionnaires dirigeants s'investissent dans les questions environnementales afin d'améliorer leur capital *réputationnel* et *in fine* être mieux cotés sur le marché. Bien plus, cette catégorie d'investisseurs voit en la

responsabilité environnementale une opportunité financière, notamment avec le développement des services financiers verts sur le continent africain (banque en ligne, banque mobile, guichets à billets, épargne verte, etc.). Dans la même lignée, les comportements écologiques (usage des téléconférences, réduction de la consommation d'eau, d'énergie, du papier, etc.) induisent une réduction des charges financières; toute chose qui incite les actionnaires-dirigeants à plus de responsabilité environnementale.

À l'opposé, les analyses économétriques montrent que la propriété étrangère affecte négativement le niveau de responsabilité écologique des banques en Afrique. Ce résultat est contraire aux prédictions (cadre théorique). Dans la littérature, l'influence néfaste des investisseurs étrangers est démontrée par Wang et Jin (2007) en Chine. Allant dans le même sens, Vernon (1998) démontre que les multinationales bénéficient des différences de régulation entre les pays où elles opèrent. Ainsi, elles polluent davantage (et notamment à travers des crédits aux industries polluantes) dans les régions où la législation environnementale est moins développée comme en Afrique.

On constate également que les femmes dirigeantes modèrent positivement le comportement des actionnaires écologiquement responsables en Afrique, car la variable centrale (X^*genre) est significative. Un rapprochement peut être fait avec les recherches empiriques de Josée *et al.* (2013) au Canada ainsi que Li *et al.* (2016) en Chine. Ce résultat est conforme à la deuxième hypothèse et les postulats éco féministes soutenant l'idée d'un *avantage féminin* dans la préservation de la nature. À ce propos, les éco féministes biologiques postulent que les femmes par instinct de maternité sont plus protectrices de l'environnement que les hommes. À titre illustratif, les éco féministes sociales estiment que le système capitaliste actuel, parce qu'essentiellement patriarcal, est davantage porté vers la destruction des écosystèmes. Dans la même mouvance, les éco féministes du Sud récusent le modèle de développement des pays du tiers monde largement basé sur les programmes d'ajustement structurel, car ce modèle a progressivement remplacé les économies locales de subsistance (soutenues par les femmes), par des marchés d'exportation (essentiellement patriarcal) qui induisent l'industrialisation de l'agriculture et de facto plus de pollution.

Le tableau 4 montre enfin une « différence » ou une variation positive entre les coefficients R^2 (sans la variable médiatrice « culture ») et R^2 après l'intégration

de la variable médiatrice « culture ». Sur la base des travaux de MacKinnon *et al.* (2002), on déduit qu'il existe une variable médiatrice dans le modèle. De la sorte, on peut dire que la culture managériale occidentale joue un rôle médiateur dans le comportement des actionnaires écologiquement responsables. Cette conclusion conforte la troisième hypothèse de cette recherche ainsi que le postulat de la théorie de la légitimité. Un parallèle peut être fait avec les travaux empiriques de Pinkston et Carroll (1996), Ringov et Zollo (2007) ainsi que Samarasinghe (2012). Allant dans le sens de Kelbessa (2004), on conclut que les investisseurs africains, bien qu'anthropologiquement écologiques, bénéficient d'une connaissance environnementale incrémentale à travers l'internationalisation des investissements bancaires. C'est dans cette optique que ce dernier auteur parle d'une réhabilitation de l'éthique environnementale.

Conclusion

Dans un contexte africain où les besoins écologiques sont manifestes et le contrôle environnemental des actionnaires consacré, la présente recherche se propose d'analyser l'influence de l'actionnariat sur le niveau de responsabilité environnementale des banques en Afrique en considérant les femmes dirigeantes comme une variable modératrice et la culture occidentale comme une variable médiatrice.

De la sorte, un échantillon de 42 banques multinationales implantées sur le continent africain entre 2005 et 2014 est sélectionné sur la base de la disponibilité de l'information. Les données employées émanent des rapports annuels et sont traitées par une régression en données de panel non cylindrée.

Au terme de cette recherche, il apparaît globalement qu'en Afrique, les actionnaires affectent significativement le niveau de responsabilité environnementale des banques multinationales. Toutefois, l'analyse de la nature de l'actionnariat démontre que les investisseurs étrangers et étatiques influencent négativement la responsabilité environnementale des groupes bancaires sur le continent. Bien plus, les propriétés institutionnelles, familiales et managériales influencent positivement et considérablement l'engagement environnemental des banques transfrontalières en Afrique. Enfin, les femmes-dirigeantes modèrent positivement le comportement des actionnaires écologiquement responsables tandis que la culture managériale occidentale joue un rôle médiateur.

À titre de recommandations, les gouvernements et les organisations internationales devraient inciter les organisations bancaires à une plus grande responsabilité environnementale en Afrique. En effet, les statistiques démontrent une sous-appropriation des valeurs managériales vertes au sein des banques transfrontalières d'origine africaine. À ce titre, le développement d'un cadre réglementaire adéquat ainsi qu'une plus grande promotion de la finance verte en seraient des initiatives louables. Au regard de la sous-représentation des femmes au sein des instances dirigeantes des banques ainsi que leur rôle modérateur, il serait opportun de promouvoir plus de diversité de genre au sein des organisations bancaires.

En guise de perspective de recherches, les travaux futurs devraient explorer l'influence d'autres formes de propriété (majoritaire, minoritaire, salariale, etc.) sur la responsabilité environnementale des banques. De même, le rôle des instances de régulation des banques devrait davantage être mis en exergue dans le cadre de la responsabilité environnementale des organisations bancaires en Afrique.

Bibliographie

- AIKEN L. et WEST S. (1991). *Multiple Régression : Testing and Interpreting Interactions*, Newbury Park, CA : SAGE Publications.
Google Scholar
- BAKENGELA SHAMBA P. et LIVIAN Y. (2014). « Le management africain introuvable : Pour une approche de l'hybridité segmentée », papier présenté à la 4^{ème} Conférence ATLAS AFMI, mai 2014, Marseille.
Google Scholar
- BECK T., FUCHS M., SINGER D. et WITTE M. (2014). *Les activités bancaires transfrontalières au service de l'Afrique*, document de recherche publié par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, 190 p. www.giz.de.
Google Scholar
- BERRONE P., CRUZ C., GOMEZ MEJIA L. et LARRAZA-KINTANA M. (2010). « Socio-Emotional Wealth and Corporate Responses to Institutional Pressures : Do Family-Controlled Firms Pollute Less ? », *Administrative Science Quarterly*, Vol. 55, p. 82-113.
Google Scholar <https://doi.org/10.2189/asqu.2010.55.1.82>

- BOUBAKAR H. et NEKHILI M. (2007). « Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger : une analyse théorique », *La Revue des Sciences de Gestion*, Vol. 224-225, p. 167-176.
Google Scholar <https://doi.org/10.3917/rsg.224.0167>
- BOURGOIN, H. (1984). *L'Afrique malade du management*. Picollec, Paris
Google Scholar
- BOUZIDI A., GRANDJEAN A. et MARTINI M. (2017). « Régulation financière et urgence climatique pour des normes prudentielles et comptables plus vertes », Note de recherche 1/24 de la Fondation Terra Nova, www.tnova.fr, 24 p.
Google Scholar
- CALZA F., PROFUMO G. et TUTORE I. (2014). « Corporate Ownership and Environmental Proactivity », *Business Strategy and the Environment*, DOI : 10.1002/bse.1873.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.1002/bse.1873>
- Canadian Bankers Association (2014). *Banks and Environment*. www.cba.ca.
Google Scholar
- CLARK C. et CRAWFORD E. (2012). « Influencing Climate Change Policy : The Effect of Shareholder Pressure and Firm Environmental Performance », *Business & Society*, Vol. 51, P. 148-175.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.1177/0007650311427594>
- CRAIG J. et DIBRELL C. (2006). « The Natural Environment, Innovation, and Firm Performance : A Comparative Study ». *Family Business Review*, Vol. 9, N° 4, p.275-288.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.1111/j.1741-6248.2006.00075.x>
- CROCE F. (2018). « La recherche du management africain au XXI^e siècle : sous l'effet de la globalisation, vers un management africain "métis" ? », *Revue Africaine de Management*, Vol. 3, N° 1, p. 1-12.
Google Scholar <https://doi.org/10.48424/IMIST.PRSM/ram-v3i1.11180>
- DARNALL N et EDWARDS D. (2006). "Predicting the Cost of Environmental Management System Adoption : the Role of Capabilities, Resources and Ownership Structure". *Strategic Management Journal*, Vol. 27, N° 4, p. 301-320.
Google Scholar <https://doi.org/10.1002/smj.518>
- Davis K. et BLOMSTROM R. (1975). *Business and Society : Environment and Responsibility*. (3rd ed.), McGraw-Hill, New York.
Google Scholar
- DICKSON M. et DEN HARTOG D. (2005). « What Good is this to me ? Managerial Implications of Global Leadership Research ». dans R. R. SIMS, & S. A. QUATRO (Eds.). *Leadership : Succeeding in the private, public, and not-for-profit sectors* (p. 348-366). Armonk, NY : M.E. Sharpe.
Google Scholar <https://doi.org/10.4324/9781315702919>
- EARNHART D et LIZAL L. (2006). « Effect of Ownership and Financial Performance on Corporate Environmental Performance ». *Journal of Comparative Economics*, Vol. 34, N° 1, p. 111-129.
Google Scholar <https://doi.org/10.1016/j.jce.2005.11.007>
- GINGLINGER E. (2002). « L'actionnaire comme contrôleur », *Revue Française de Gestion*, N° 141, p. 37-55.
Google Scholar
- HAIGH M. et HAZELTON J. (2004). « Financial Markets : a Tool for Social Responsibility ? » *Journal of Business Ethics*, Vol. 52, N° 1, p. 59-71.
Google Scholar <https://doi.org/10.1023/B:BUSI.0000033107.22587.0b>
- HÖLLERER M. (2013). "From Taken-for-Granted to Explicit Commitment : The Rise of CSR in a Corporatist Country". *Journal of Management Studies*, 50 (4), p. 573-606.,
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.1111/joms.12029>
- IFC (2014). *Sustainable and Responsible Mining in Africa : À Getting Started Guide*, Document de recherche de l'International Finance Corporation, 40 p., www.ifc.org.
Google Scholar
- JIANG L., LIN C. et LIN P. (2013). "The Determinants of Pollution Levels : Firm Level Evidence from Chinese Manufacturing", *Journal of Comparative Economics*, Vol. 42, p. 118-142.
Google Scholar <https://doi.org/10.1016/j.jce.2013.07.007>
- JO H., HAKKON K. et KWANGWOO P. (2015). « Corporate Environmental Responsibility and Firm Performance in the Financial Services Sector », *Journal of Business Ethics*, Vol. 131, p. 257-284.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.1007/s10551-014-2276-7>
- JOSÉE S., CAMILLE C. et KRISTINA P. (2013). « Développement durable et PME : les femmes ont-elles une conception différente de celle des hommes ? ». *INFOPME*, Vol. 13, N° 2, 8 p.
Google Scholar
- KASSINIS G., PANAYIOTOU A., DIMOU A. et KATSIFARAKI G. (2016). « Gender and Environmental Sustainability : A Longitudinal Analysis ». *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.1002/csr.1386>



- KELBESSA W. (2004). « La réhabilitation de l'éthique environnementale traditionnelle en Afrique » *Diogène*, N° 207, p 20-42.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.3917/dio.207.0020>
- KOCK C. et SANTALO J. (2005). « Are Shareholders Environmental "Laggards" ? Corporate Governance and Environmental Firm Performance », IE Working Paper WP05-05, <http://ssrn.com/abstract=1015883>.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1015883>
- LI J., ZHAO F., CHEN S., JIANG W., LIU T. et SHI S. (2016). « Gender Diversity on Boards and Firms' Environmental Policy ». *Business Strategy and the Environment*, DOI : 10.1002/bse.1918.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.1002/bse.1918>
- LI W. et LU X. (2015). « Institutional Interest, Ownership Type and Environmental Capital Expenditures : Evidence from the Most Polluting Chinese Listed Firms », *Journal of Business Ethics*.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.1007/s10551-015-2616-2>
- MACKINNON D., LOCKWOOD C., HOFFMAN J., WEST S. et SHEETS V. (2002). « A Comparison of Methods to Test Mediation and Other Intervening Variable Effects », *Psychological Methods*, Vol. 7 (1), p. 83-104.
Google Scholar <https://doi.org/10.1037/1082-989X.7.1.83>
- MEGEVAND C. (2013). *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo : Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*. Working paper, World Bank, Washington, DC.
Google Scholar
- NEPAD-OCDE (2009). *Afrique : développer les marchés financiers pour la croissance et l'investissement*, document de travail de la réunion ministérielle et la table ronde d'experts de l'initiative NEPAD-OCDE, 25 p.
Google Scholar
- NYANTAKY E. et SY M. (2015). « Le système bancaire en Afrique : principaux faits et défis », *AEB*, Vol. 6, N° 5.
Google Scholar
- PINKSTON S. et CARROLL A. (1996). « Corporate Citizenship Perspectives and Foreign Direct Investment in the US », *Journal of Business Ethics*, p. 157-169
Google Scholar <https://doi.org/10.1007/BF02074814>
- RAPPAPORT A. et FLAHERTY F. (1992). *Corporate responses to environmental challenges : Initiatives by multinational management*. New York : Quorum Books.
Google Scholar
- RINGOV, D., ZOLLO, M. (2007). « Corporate Re-sponsibility from a Socio-Institutional Perspective : The Impact of National Culture on Corporate Social Performance ». *Corporate Governance*, Vol. 7, p. 476-485.
Google Scholar <https://doi.org/10.1108/14720700710820551>
- SALI SHEIKH A. (2014). *Effect of Green Operations Practices on Financial Performance of Commercial Banks in Kenya*. A research project report for a Master of Business Administration, School of Business, University of Nairobi, 80 p.
Google Scholar
- SAMARASINGHE R. (2012). « The Influence of Cultural Values and Environmental Attitudes on Green Consumer Behaviour », *International Journal of Behavioral Science*, Vol. 7, N° 1, p. 83-98
Google Scholar
- SPELRLING F., GRANO I. et VYAS Y. (2012). *Promouvoir la croissance verte en Afrique : Perspectives de la Banque Africaine de Développement*, Document de Discussion, Banque Africaine de Développement, 28 p. www.afdb.org.
Google Scholar
- TELLE K. (2006). "It Pays to be Green – a Premature Conclusion", *Environmental and Resource Economics*, Vol. 35, p. 195-220.
Google Scholar <https://doi.org/10.1007/s10640-006-9013-3>
- VERNON R. (1998). *In the Hurricane's Eye : The Troubled Prospects of Multinational Enterprises*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.4159/9780674044661>
- WAHBA H. (2010). "How do Institutional Shareholders Manipulate Corporate Environmental Strategy to Protect their Equity Value ? A Study of the Adoption of ISO 14001 by Egyptian Firms", *Business Strategy and the Environment*, Vol. 19, p. 495-511.
Google Scholar <https://doi.org/10.1002/bse.654>
- WANG H, JIN Y. (2007). « Industrial Ownership and Environmental Performance : Evidence from China », *Environmental and Resource Economics*, Vol. 36, N° 3, p. 255-273.
Google Scholar <http://dx.doi.org/10.1007/s10640-006-9027-x>
- ZAHRA S, OVIATT B. et MINYARD K. (1993). "Effects of Corporate Ownership and Board Structure on Corporate Social Responsibility and Financial Performance", *Academy of Management Best Paper Proceedings*, p. 336-340.
Google Scholar <https://doi.org/10.5465/ambpp.1993.10317088>
- ZANGA P. (2015). « Structure de l'actionariat et transparence des banques multinationales en Zone Franc », *La Revue Du Financier*, Vol. 37, N° 213, Mai-juin, p. 28-42.
Google Scholar